

# **COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL**

## **du 28 avril 2026**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni le 28 avril 2026 à 18 h 30 à la Mairie, sous la présidence de Mme MAGNIER Marinette, Maire.

### Étaient présents :

MM. et Mmes BERMONT Claudine, VERMEULEN France, DOREY Sylvie, TROUVE Gabriel, MAUVAIS Dominique, FOUBERT Evelyne, FERNANDES Frédéric, VERMEULEN Natacha, LARRIEU Sébastien, COET Amélie, PRIEM Stéphane, CHEVALIER Marie Manuela

### Absents :

Mr PEUDEVIN et Mr LELEUX ayant respectivement donné procuration à Mr TROUVE, MR FERNANDES.

Secrétaire de Séance : Mr TROUVE Gabriel

## **1. Vote du Budget Primitif 2026**

Le Conseil Municipal, après proposition de Mme le Maire,

- décide de voter à l'unanimité le budget 2026 au chapitre comme suit pour la commune :  
en fonctionnement pour 1 598 078,44 € (dépenses / recettes)  
en investissement pour 745 685,79 € (dépenses / recettes)
  
- conformément à l'article L5217.-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits de dépenses de personnel, dans les limites suivantes :  
en fonctionnement et en investissement : 7,5 % des dépenses réelles de chaque section

## **2. Vote des taux communaux pour 2026**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. (Exposé des motifs conduisant à la proposition)

En conséquence, Madame le Maire propose **de maintenir les taux.**

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 11.54 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.10 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26.14 %

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux

## **3. Affectation du résultat 2025**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit sur le BP 2026 :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 258 798,35 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 558 749,44 €

#### **4. régie culturelle**

Pour la régie culturelle le conseil municipal approuve la continuité de cette régie, suite aux élections, Mme le Maire nommera le régisseur afin d'assurer le fonctionnement de celle-ci.

#### **5. vente d'équipements communaux**

Suite à la proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal autorise de proposer à la vente les véhicules suivants non-utilisés soit :

- Kangoo immatriculé AW-985-NP (année 2010)
- Epareuse (2012 pour atteler sur un tracteur)
- Tracteur Ford (1974)
- Compacteur

Et donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

#### **6. adhésion au ciné-rural**

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion et de proposer un délégué titulaire : MR TROUVE Gabriel, un délégué suppléant Mme DOREY Sylvie, sachant que pour l'aide à l'installation se propose Mmes MAUVAIS, FOUBERT, CHEVALIER et Mr PRIEM.

*Les questions diverses ayant été débattues, la séance est levée à 19h00.*